



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vigny

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 mars 2014 à 20h30

Le vendredi vingt-huit mars deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des élections du vingt-trois mars deux mille quatorze, se sont réunis en mairie, à vingt heures trente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2541-2, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Monsieur PARIS Guy, Madame BOUDIN Aline, Monsieur PAPILLON Dominique, Madame BILLARD Sandrine, Monsieur BEZARD Alain, Madame CRUBLE Isabelle, Monsieur DEVAUCHELLE Daniel, Madame SELLA-AGNESE Odile, Monsieur RICORDEAU Régis, Madame PILARDEAU Virginie, Monsieur LINZA Paul, Madame DEREMETZ Aurélie, Monsieur MOTTIER Eric, Madame CRECY Annick, Monsieur OLIVIER Franck

Soit, sur quinze membres en exercice, 15 présents.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à **vingt heures trente-cinq**.

Installation du Conseil Municipal et élection du maire et des adjoints

1) Désignation du secrétaire de séance – article L 2541-6 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal décide confier le secrétariat de la séance à Sandrine BILLARD

2) Installation du Conseil Municipal par le Maire sortant

Proclamation des résultats :

Les opérations électorales auxquelles il a été procédé le vingt-trois mars deux mille quatorze en exécution du décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs, ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 925
- Nombre de votants : 652
- Nombre de blancs et nuls : 21
- Suffrages exprimés : 631

Ont obtenu :

- Liste Sagy Autrement : 238 voix, soit 37,72 %
- Liste Pour Sagy, continuons ensemble : 393 voix, soit 62,28 %

- Majorité absolue : 316

Attribution des sièges à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne :

- Liste Sagy Autrement : 3 sièges
- Liste Pour Sagy, continuons ensemble : 12 sièges

Sous la présidence de M. Guy PARIS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Monsieur PARIS Guy, Madame BOUDIN Aline, Monsieur PAPILLON Dominique, Madame BILLARD Sandrine, Monsieur BEZARD Alain, Madame CRUBLE Isabelle, Monsieur DEVAUCHELLE Daniel, Madame SELLA-AGNESE Odile, Monsieur RICORDEAU Régis, Madame PILARDEAU Virginie, Monsieur LINZA Paul, Madame DEREMETZ Aurélie, Monsieur MOTTIER Eric, Madame CRECY Annick, Monsieur OLIVIER Franck

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Paul LINZA, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

3) Election du Maire

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Régis RICORDEAU et Madame Odile SELLA-AGNESE.

Le président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est levé et s'est dirigé vers l'isoloir, pour écrire un nom sur son bulletin de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- MOTTIER Eric : 3 voix
- PARIS Guy : 12 voix

Monsieur Guy PARIS a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Puis Monsieur Guy PARIS prend la présidence de la séance.

N° 2014CM2803N1 : Détermination du nombre d'adjoints

Point présenté par Guy PARIS

M. le président rappelle qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire dans le cas présent.

Il a rappelé qu'en applications des délibérations antérieures, la commune disposait de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
DECIDE de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

5) Election des d'adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- Liste de Monsieur MOTTIER Eric : 3 voix
- Liste de Monsieur PAPILLON Dominique : 12 voix

La liste de Monsieur Dominique PAPILLON ayant la majorité absolue est déclarée élue et immédiatement installée :

- 1^{er} Adjoint : Dominique PAPILLON
- 2^{ème} Adjoint : Aline BOUDIN
- 3^{ème} Adjoint : Sandrine BILLARD
- 4^{ème} Adjoint : Alain BEZARD

N°2014CM2803N2 : Fixation des indemnités de fonction des élus

Point présenté par Guy PARIS

M. le Maire rappelle que le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, dans la limite des taux maxima, selon la population de la commune.

La commune de Sagy, qui compte 1 183 habitants, se situe dans la fourchette de population totale des communes de 1 000 à 3 499 habitants, ce qui correspond à un taux maximal de 43 % de l'indice de référence 1015 pour l'indemnité du maire, soit 1 634,63 € brut et 16,5 % de l'indice de référence 1015 pour l'indemnité des adjoints au Maire, soit 627,24 € brut.

M. le Maire précise que lors du précédent mandat ces taux maximum avaient été réduits, respectivement à 29 % pour le maire et à 10 % pour les adjoints, et propose donc renouveler cette réduction.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **avec 12 voix pour et 3 abstentions** (E. MOTTIER, A. CRECY, F. OLIVIER)

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints au Maire, à compter du 1^{er} avril 2014, comme suit :

- Indemnité de fonction du Maire : 1 102,42 € brut, soit 29 % du taux maximal de l'indice 1015
- Indemnité de fonction des adjoints au Maire : 380,15 € brut, soit 10 % du taux maximal de l'indice 1015

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

N°2014CM2803N3: Election des délégués au sein du Comité Syndical du P.N.R. du Vexin Français

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Odile SELLA-AGNESE, 7 rue de l'Abreuvoir - Le Village - 95450 SAGY

Suppléant : Sandrine BILLARD, 3 ter rue Pierre Bonté - Chardronville - 95450 SAGY

N°2014CM2803N4: Election des délégués au sein du S.I.E.V.A. (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette)

Point présenté Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du Syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de deux délégués titulaires suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Dominique PAPILLON, 14 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY

Titulaire : Régis RICORDEAU, 3 ruelle de la gare - Chardronville - 95450 SAGY

N°2014CM2803N5: Election des délégués au sein du S.M.I.R.T.O.M. (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)

Point présente par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu l'article 7 des statuts du S.M.I.R.T.O.M.,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Dominique PAPILLON, 14 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY

Suppléant : Eric MOTTIER, 2 rue Pierre Bonté - Chardronville - 95450 SAGY

N°2014CM2803N6: Election des délégués au sein du S.I.B.V.A.M. (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu l'arrêté préfectoral du 22/12/1959 modifié par l'arrêté du 08/08/1962 et du 01/03/1984 autorisant la création du syndicat,
Vu les statuts du Syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de deux délégués titulaires pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Dominique PAPILLON, 14 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY

Titulaire : Alain BEZARD, 8 rue de la Vallée - Saillancourt - 95450 SAGY

N°2014CM2803N7: Election des délégués au sein du S.I.A.R.V.A. (Syndicat Intercommunal Rationnel de la Vallée de l'Aubette)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,

Vu les élections municipales du 23 mars 2014,

Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Georges MAST, 6 rue des Prés - Le Village - 95450 SAGY

Titulaire : Dominique PAPILLON, 14 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY

Suppléant : Daniel DEVAUCHELLE, 2 impasse du Vaux Roux - Chardronville - 95450 SAGY

Suppléant : Franck OLIVIER, 3 rue des 2 Granges - Le Village - 95450 SAGY

N°2014CM2803N8: Election des délégués au sein du S.I.A.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,

Vu les élections municipales du 23 mars 2014,

Vu l'arrêté n°389 du 13/11/1998 créant le S.I.A.A.,

Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Dominique PAPILLON, 14 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY

Titulaire : Régis RICORDEAU, 2 ruelle de la gare - Chardronville - 95450 SAGY

Suppléant : Eric MOTTIER, 2 rue Pierre Bonté - Chardronville - 95450 SAGY

N°2014CM2803N9: Election des délégués au sein du S.I.M.V.V.O. (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin du Val d'Oise)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,

Vu les élections municipales du 23 mars 2014,

Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Sandrine BILLARD, 3 ter rue Pierre Bonté - Chardronville - 95450 SAGY

Suppléant : Franck OLIVIER, 3 rue des 2 Granges - Le Village - 95450 SAGY

N°2014CM2803N10: Election des délégués au sein du S.M.D.E.G.T.V.O. (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2337 du 18/11/1994 créant le S.M.D.E.G.T.V.O.,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Daniel DEVAUCHELLE, 2 impasse du Vaux Roux - Chardronville - 95450 SAGY
Suppléant : Paul LINZA, 2 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY

N°2014CM2803N11: Election des délégués au sein du S.I.E.R.C. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux Câblés)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Dominique PAPILLON, 14 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY
Suppléant : Daniel DEVAUCHELLE, 2 impasse du Vaux Roux - Chardronville - 95450 SAGY

N°2014CM2803N12: Election des délégués au sein du S.M.G.F.V.O. (Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière du Val d'Oise)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Paul LINZA, 2 allée des plantes - Saillancourt - 95450 SAGY
Suppléant : Annick CRECY, 40 rue de la Vallée - Saillancourt - 95450 SAGY

N°2014CM2803N13: Election des délégués au sein du S.I.C.C.M.V. (Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Aline BOUDIN, 15 rue Pierre Bonté - Chardronville - 95450 SAGY
Suppléant : Aurélie DEREMETZ, 6 clos des galets - Le Grand Mesnil - 95450 SAGY

N°2014CM2803N14: Election des délégués au sein du S.I.T.E.V. (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Vexin)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Alain BEZARD, 8 rue de la Vallée - Saillancourt - 95450 SAGY
Suppléant : Annick CRECY, 40 rue de la Vallée - Saillancourt - 95450 SAGY

N°2014CM2803N15: Election des délégués au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de pontoise/Cormeilles-en Vexin

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Alain BEZARD, 8 rue de la Vallée - Saillancourt - 95450 SAGY
Suppléant : Annick CRECY, 40 rue de la Vallée - Saillancourt - 95450 SAGY

N°2014CM2803N16: Election des délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5212,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu les statuts du syndicat,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire pour siéger au sein du comité,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :
Titulaire : Sandrine BILLARD, 3 ter rue Pierre Bonté - Chardronville - 95450 SAGY

N°2014CM2803N17: Désignation des membres de la Caisse des Ecoles

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Considérant qu'il y lieu de désigner les représentants au sein de la Caisse des Ecoles, présidée de droit par le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants :
Madame Aline BOUDIN
Madame Isabelle CRUBLE
Madame Aurélie DEREMETZ
Monsieur Alain BEZARD
Madame Annick CRECY

N°2014CM2803N18: Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants au sein de la Centre Communal d'Action Sociale, présidée de droit par le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants :

Madame Aline BOUDIN
Madame Isabelle CRUBLE
Madame Virginie PILARDEAU
Madame Odile SEGNA-AGNESE
Madame Aurélie DEREMETZ
Monsieur Erice MOTTIER

N°2014CM2803N19 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés publics,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offre, présidée de droit par le Maire,

Compte-tenu des résultats du vote, ont été élus :

Titulaire : Dominique PAPILLON
Titulaire : Alain BEZARD
Titulaire : Franck OLIVIER
Suppléant : Régis RICORDEAU
Suppléant : Daniel DEVAUCHELLE
Suppléant : Odile SELLA-AGNESE

N°2014CM2803N20: Election du délégué au sein du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)

Point présenté par Guy PARIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014,
Vu l'article 6 des statuts du C.N.A.S.,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué des élus,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner comme délégué des élus :

Monsieur Guy PARIS

L'ordre du jour étant épuisé, M. PARIS clôt la séance à 21H35.

Fait à Sagy,
Le 04 AVR. 2014
Le Maire,

Guy PARIS

